

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avenches : aménagement du secteur «Sur Fourches»

Résultats du concours

L'ensemble des terrains formant le secteur appelé «Sur Fourches» à Avenches est inscrit dans une zone à bâtir à légaliser par plan de quartier. Les propriétaires, en accord avec les autorités locales, souhaitent appuyer l'établissement du règlement de quartier et des plans correspondants sur une recherche d'optimalisation des potentiels découlant des terrains à disposition, de la configuration de ceux-ci, et de leur intégration dans le complexe urbain d'Avenches. Le moyen retenu est celui du concours d'idées sur invitation, dont l'attribution de prix s'est opérée en février 1991. Il s'agit de planifier un développement substantiel de la ville d'Avenches. Le concours devrait apporter des réponses de qualité, tant pour ce qui est de la vie intérieure du quartier qu'en ce qui concerne la complémentarité à l'environnement existant.

Programme

Avenches connaît depuis quelques années une évolution importante à laquelle la mise en chantier du tronçon de l'autoroute Berne-Avenches-Yverdon n'est pas étrangère. Plusieurs projets sont actuellement en cours de préparation ou de réalisation dans des domaines aussi divers que la promotion de zones industrielles, les infrastructures sportives, les équipements de loisirs de portée interrégionale ou les grands centres d'achat. Le présent concours s'inscrit dans ce contexte de développement.

Vocation urbaine

L'ampleur des terrains concernés ainsi que leur proximité du centre en font un élément stratégique du développement urbain à venir de la localité. Ce secteur devra non seulement permettre d'accueillir de futures surfaces

nécessaires pour des résidents ou des activités, mais il devra également engendrer une nouvelle forme urbaine cohérente.

Il conviendra donc de définir des règles de développement permettant la réalisation du quartier aux besoins à venir, tout en assurant une image globale cohérente, un fonctionnement rationnel et des rapports de qualité avec l'environnement naturel, agricole et construit.

Dans son ensemble, le quartier devra avoir la richesse d'un tissu urbain mixte et diversifié.

Les relations du quartier projeté avec le tissu urbain environnant devront être explicitement traitées. Ainsi, les liaisons formelles et fonctionnelles avec le centre-ville et le quartier du Faubourg feront l'objet d'un soin particulier. De même, le tronçon de la RC 601 peut faire l'objet d'aménagements nouveaux. Dans ce sens, le périmètre du concours n'est pas limité a priori, il sera déterminé par la cohérence du projet propre à chaque concurrent.

Affectations

Le plan des zones en vigueur affecte ces terrains à de «l'habitation résidentielle de faible à moyenne densité». Les objectifs actuels d'aménagement ainsi que les vœux des organisateurs du concours sont de rendre plus riche cette partie du territoire communal. L'habitation en constituera certes la partie prépondérante. En effet, hormis les terrains libres en Sous-Ville, la commune ne dispose plus de beaucoup d'autres possibilités pour la construction de logements.

Dans ce sens, le concours vise à permettre la réalisation d'un cadre de vie de qualité pour les futurs résidents, autant à l'intérieur de leur logement que dans les espaces extérieurs privés et publics. Il conviendra de prendre en compte les préoccupations actuelles

en matière d'habitat, notamment en ce qui concerne le vieillissement de la population, les économies d'énergie, la protection contre le bruit, la modération du trafic et l'évolution des formes de vie sociale.

Des activités devront pouvoir trouver place dans le quartier. Ce seront principalement des bureaux divers, du commerce et du petit artisanat. Leur rôle doit être de pouvoir offrir des places de travail complémentaires dans la commune, ainsi que de diversifier les rapports sociaux dans cette nouvelle partie de la ville. Ces besoins pouvant être variables, il conviendra de chercher des solutions souples et évolutives.

Surfaces bâties

La surface brute habitable totale de plancher se situera aux environs de 65 000 m².

De cette surface 60 à 70% seront affectés à l'habitation sous diverses formes. Le solde sera attribué aux autres affectations (activités et équipements), réparties selon les analyses de chaque concurrent.

Composition du jury

MM. Peter Bachmann, architecte FSAI-SIA, Evilard, président; Alin Décoppet, architecte EPFL/SIA-FAS, Saint-Sulpice, vice-président; Jacky Ginggen, syndic d'Avenches; Henri Mollet, architecte EPFL/SIA-FAS, Biel; Kurt Aellen, architecte EPFL/SIA-FAS, Berne; Mme Chantal Scaler, architecte EPFL/SIA, Genève; M. Germain Rebétez, ingénieur-conseil, Le Landeron.

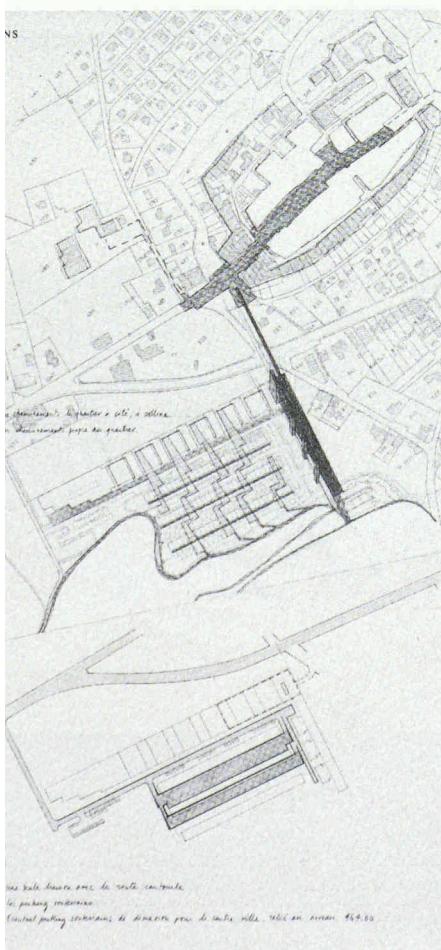
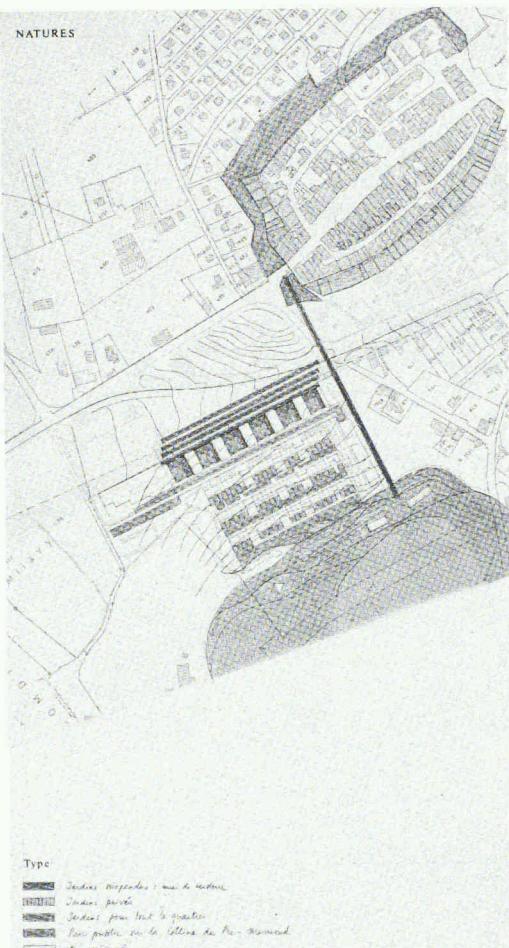
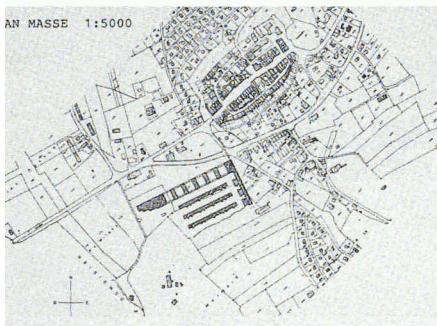
Experts: M. Xavier Fischer, architecte EPFL/SIA, Grandson; Mme Martine Payot, architecte EPFL, Etat de Vaud. Suppléant: M. Henri Delacrétaz, Avenches.

Contrôle technique: bureau Copplan, M. Bechtel, Biel.

Attribution des prix

- 1^{er} prix:* Inès Lamunière et Patrick Devanthéry, architectes EPFL/SIA, Carouge-Genève. Collaborateurs: O. Andreotti, I. Charollais, Ph. Meylan, S. Schmidt.
- 2^e prix:* RBJ Partenaires SA, Avenches. Collaborateurs: R. Bors, J.-P. Varidel.
- 3^e prix:* Marc + Yvonne Hausamann Architekten AG, Berne. Collaborateurs: S. Signer, R. Walker, P. Buchmuller, Y. Schneuwly, C. Morscher.
- 4^e prix:* AC Atelier Commun, Blaise Ph. Junod, architecte EPFL/SIA, François Michaud, architecte EPFL, Dominique Dériaz, architecte EPFL, Giuseppe Peduto, architecte EPFL, Lausanne. Collaborateurs: E. Jaeger, D. Bonetti, E. Ducret.
- 5^e prix:* Cagna-Gueissaz-de Montmollin, architectes EPFL/SIA, Lausanne. Collaborateurs: P. Gerstner, D. Rebmann, M. Warrin.

COTE 464



Extrait du rapport du jury

1^{er} prix

Le projet installe dans le site un ensemble composé de deux éléments principaux correspondant, selon l'auteur, à deux étapes de construction. D'une part, un élément en forme de L, abritant de l'habitat conventionnel, ainsi que deux secteurs d'activités publiques et semi-publiques. L'une des branches du L reconnaît la voie romaine et l'autre la liaison entre la ville et les collines. Cet élément de composition à deux branches articule correctement la valeur de transition du site concerné entre plaines et collines, entre zone urbaine et zone agricole. D'autre part, une juxtaposition de trois barres d'orientation nord-sud, abritant de l'habitation en rangées, s'intègre subtilement en coupe à la morphologie du site.

L'ordonnancement et l'échelle des espaces entre bâtiments, de même que les circulations piétonnes qui les relient, sont soigneusement étudiés et confèrent à l'ensemble un haut niveau d'habitabilité.

La terminaison ouest de la composition paraît quelque peu arbitraire et prend insuffisamment en compte les données morphologiques.

La branche du L parallèle à la voie romaine est en réalité une succession de simples blocs est-ouest, reliés artificiellement entre eux par des jardins suspendus, peu convaincants en eux-mêmes, si l'on considère les problèmes de coût, d'entretien, d'ensoleillement (jardins sud). L'idée d'un mur de verdure au nord reste cependant séduisante.

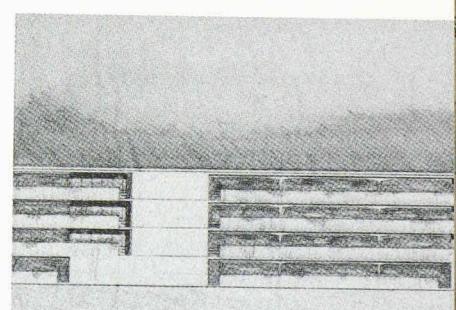
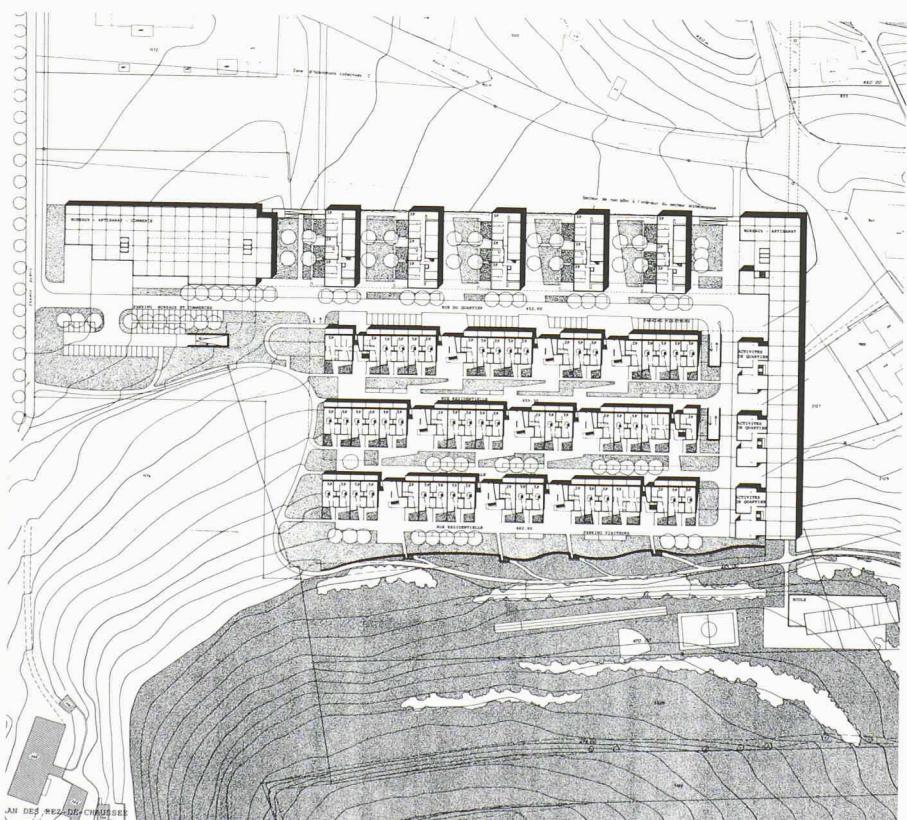
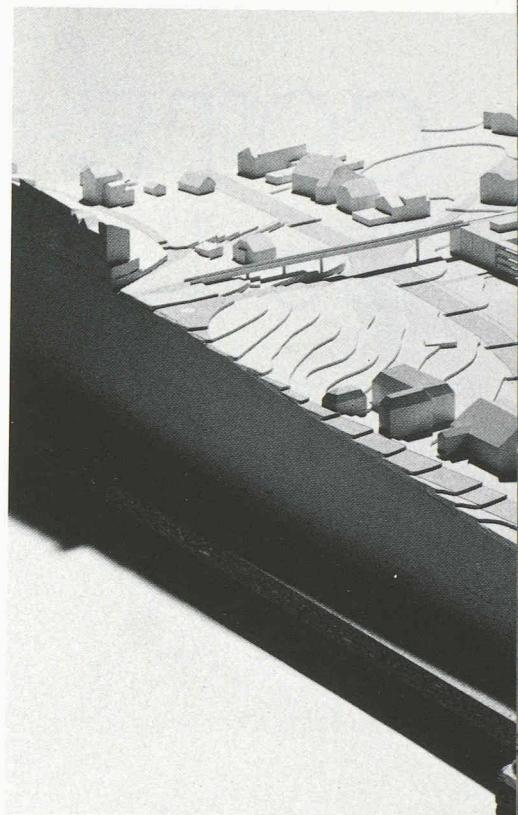
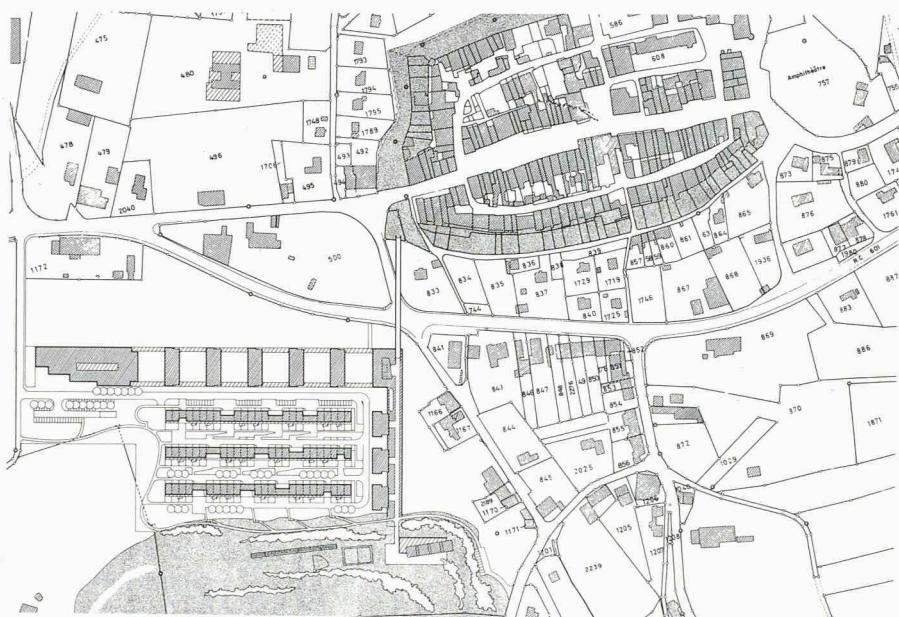
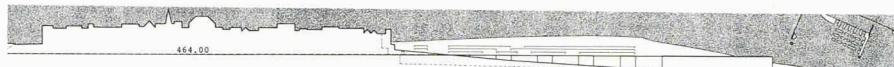
Les données du programme sont correctement réparties dans l'ensemble de la composition. La localisation d'activités diverses selon un axe nord-sud contribue à renforcer la liaison entre ancienne et nouvelle ville.

Le parti doit à son caractère introverti à la fois ses qualités et ses défauts :

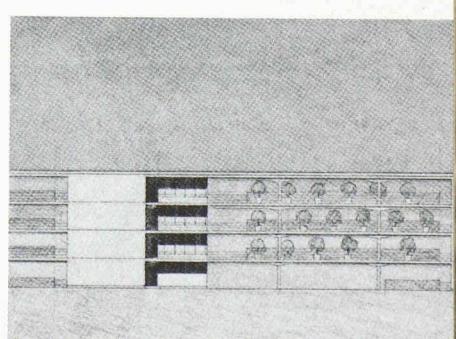
- grandes difficultés à pénétrer dans le complexe
- aspect extérieur totalement fermé avec une agressivité particulièrement sensible dans l'angle nord-est de la composition
- difficulté à matérialiser la liaison avec l'ancienne ville.

Le projet est relié à la route cantonale par la route existante à l'ouest du terrain. Cette liaison est possible, mais implique une modification du carrefour existant. La distribution interne est claire et logique. Il manque cependant les parkings pour la première étape supposée.

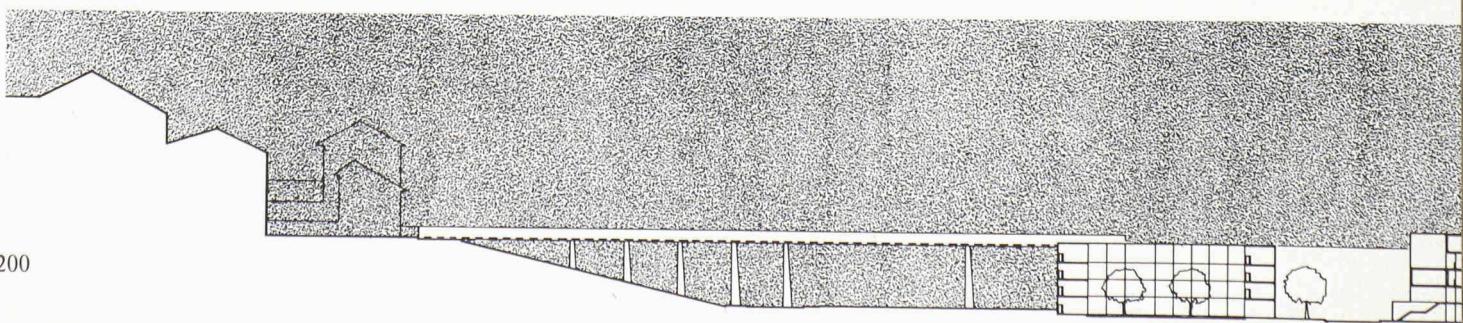
Le niveau de qualité des logements est très différent entre blocs est-

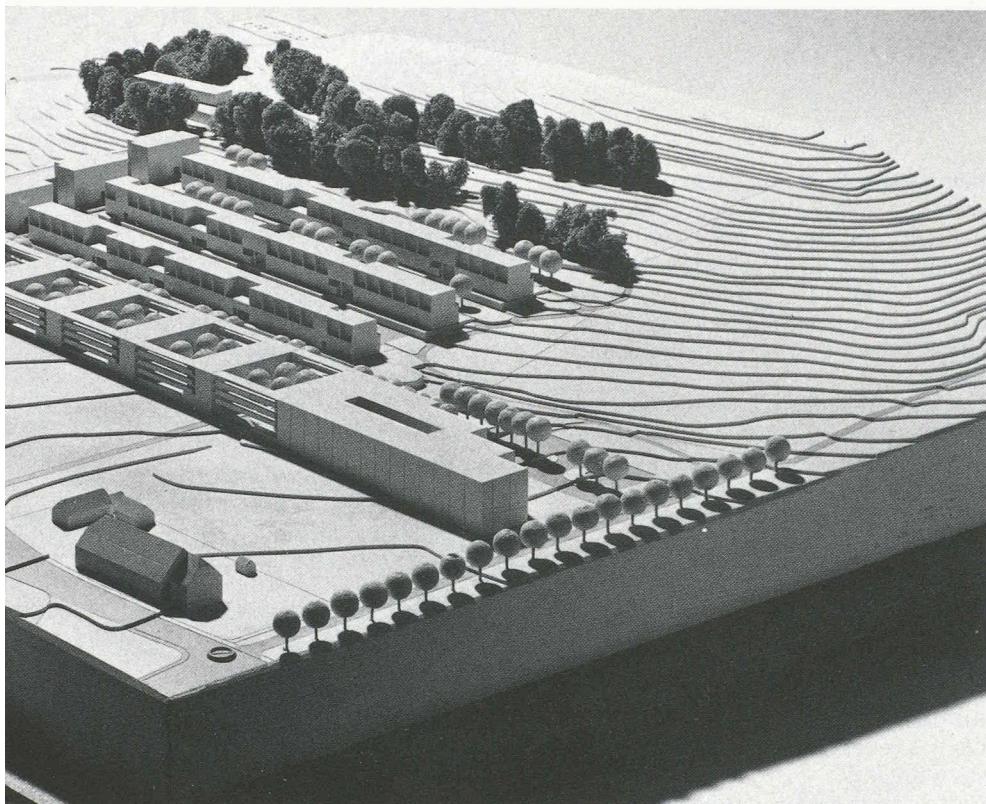


A l'entrée sur Avenches et la route cantonale : le mur de verdure



B Façade sur la rue de querbes : les cours et jardins suspendus





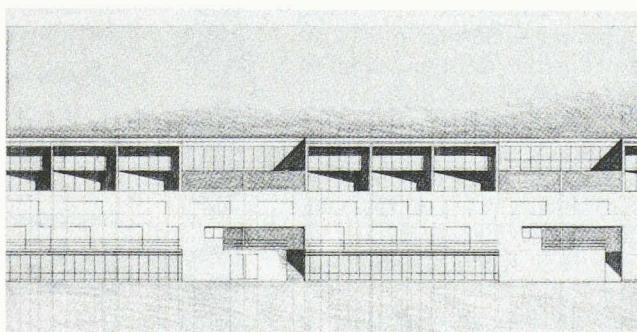
ouest (appartements) et blocs nord-sud (maisonnettes).

Les duplex ont fait l'objet d'une recherche qualitative importante. Une absence de recherche équivalente pour les logements «normaux» est en contradiction avec les efforts artificiels déployés pour la création des jardins suspendus.

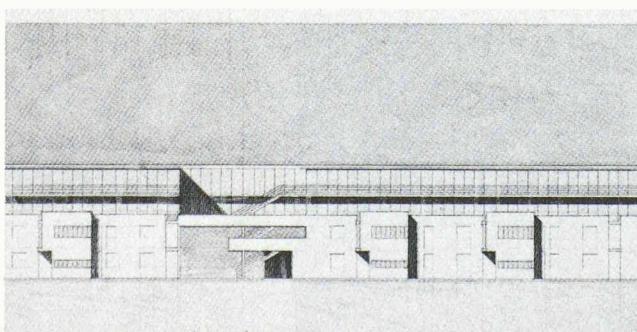
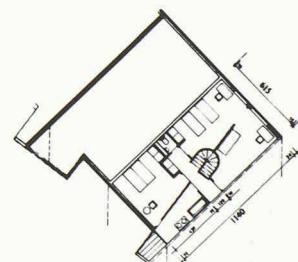
Les étapes proposées, logiques par rapport au parti, ne correspondent pas forcément à une évolution réelle des besoins dans la mesure où les notions d'étapes et de typologies sont étroitement liées.

Le parti, malgré la détermination des choix qu'il propose, laisse des possibilités d'ouverture et d'interprétation offrant au projet une capacité évolutive.

Si l'on excepte les jardins suspendus, le projet fait preuve d'une grande rationalité, sur le plan tant conceptuel que de la construction. Une concentration relative dans la partie inférieure du terrain laisse une grande partie de la colline dégagée. Le travail en coupe nécessite peu de mouvements de terre.



C. Façade sur la rue du quartier : les commerces dans le rez-de-chaussée et les duplex.



D. Façade sur la rue verte/halle : les duplex 3p et 4p sous pavé.

